

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant :

Le règlement **AO-529** intitulé « *Règlement modifiant l'annexe «A» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à ajouter l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement d'Outremont prévu à l'annexe «A» du Règlement numéro 1171 comme suit :

1. L'annexe « A » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* est modifiée par l'ajout de l'avenue suivante au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement :

« Thérèse-Lavoie-Roux »
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* pour en faire partie intégrante;

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 22 juin 2021

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

